

Adh :
 N° Adh :

CONTROLE DE TVA

OG 91

TABLEAU OBLIGATOIREMENT TRANSMIS

Activité soumise ou non à TVA ? ① OUI - ② NON								ZT
Franchise en base ? ① OUI - ② NON								ZT
TVA sur les débits ou encaissements ? ① Débits - ② Encaissements ③ Mixte								ZT
Régime d'imposition : ① CA3 - ② CA12 ③ CA12E								ZT
Déclarations de TVA effectuées par : ① le cabinet comptable - ② l'adhérent								ZT
N° Compte	Données comptables (1)	Total HT	Répartition chiffre d'affaires					
			19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autre Taux 1 EV/PCD (3) ZV	Autre Taux 2 EW/PCD (3) ZV
Produits - classe 70								

Total CA								
si TVA sur la marge								
Marge HT ZU								
Produits - autres classe 7								
Autres opérations (+ et -)								

Acquisitions intracommunautaires ZW								

CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE ZX Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)								
4181	+ Clients - Factures à établir							
4198	- Avoirs à établir							
487	- Produits constatés d'avance							
Si TVA sur Encaissements ZX								↓
410 à 4164	+ Créances clients							

4191 - 4196 - 4197	- Avances clients							

+ Effets escomptés non échus								
Autres								

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE ZX Compte de régularisation fin d'exercice (N)								
4181	- Clients - Factures à établir							
4198	+ Avoirs à établir							
487	+ Produits constatés d'avance							
Si TVA sur Encaissements ZX								↓
410 à 4164	- Créances clients							

4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients								
	- Effets escomptés non échus								
	Autres								
	AUTRES CORRECTIONS (2)								
654 - 6714	- Créances irrécouvrables ZY								
A	Base HT taxable								
B	C.A. et Acquisitions Intracommunautaires déclarés selon déclarations de TVA								
C	Régularisations en base (N- 1)								
D	Ecart en base (à justifier)								
E	TVA à régulariser								
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autre Taux 1 (3)	Autre Taux 2 (3)	
4457	TVA collectée (4)								
4455	TVA à décaisser								
44567	Crédit de TVA								
445 (souvent 44587)	TVA à régulariser								
TVA DEDUCTIBLE									
Assujettissement partiel ① OUI - ② NON		Prorata de déduction							
TVA déduite selon déclarations									
Montant des acquisitions d'immobilisation ouvrant droit à TVA récupérable									
Remarques :									

Nota : Les signes opératoires notés devant les libellés de la colonne « Données Comptables » sont présents pour expliquer le mode opératoire afin de calculer le montant « Total ». Cela ne préjuge pas du signe que peut avoir le montant transmis dans les données de type MOA (négatif ou positif).

- (1) Les informations de la colonne « Données Comptables » sont remplies avec les données 1148 et/ou 1146 du segment CPT utilisé pour la colonne « N° Compte ».
- (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...
- (3) Dans chacune colonne doit figurer les montants de TVA associé à son taux de TVA se trouvant en tête de colonne. Le tableau peut donc faire transiter jusqu'à 6 taux de TVA différent dont 4 prédéfinis.
- (4) Sur cette ligne doit figurer le solde de la TVA collectée par type de taux. Ce solde doit être :
 - Pour une TVA sur les encaissements ; le montant de la TVA (sur les clients dû) portée au bilan à la date de clôture de l'exercice. Le rapprochement peut s'effectuer avec les créances clients restantes (différences entre les lignes créances clients (comptes 410 à 4164) et les lignes avances clients (comptes 4191 - 4196 - 4197) de la partie du tableau « corrections fin d'exercice ».
 - Pour une TVA sur les débits ; le montant de la TVA est en principe à 0.

OG91 : CONTROLE DE TVA

A TRANSMETTRE OBLIGATOIREMENT...

...pour toutes les entreprises **assujetties ou non à la TVA.**

- Servir les **5 premières** lignes de l'OG (**ZT**). Elles permettent de vérifier le régime d'imposition (options éventuelles, franchise en base...) et l'éventuel non assujettissement.
- Tous les montants sont à porter **Hors Taxes**.
- Servir toutes les zones qui concernent l'entreprise :
 - Renseigner entièrement la colonne « Total H.T » pour toutes les lignes.
 - Ne pas omettre de détailler les montants en colonnes « Répartition chiffre d'affaires ».
 - Porter une attention particulière aux lignes « **Total CA** », « **Total** », « **Chiffre d'affaires (selon déclarations de TVA)** » et le cas échéant les lignes « **Régularisations en base (N-1)** », « **Ecart en base** » et « **TVA à régulariser** ».
- Opérations imposables à la **TVA sur la marge** :
La « **Marge HT** » (**ZU**) se calcule : $(\text{Vente TTC} - \text{Achat TTC}) / (1 + \text{taux de TVA})$
- Dans la colonne « **Autres Taux** » (**ZV**) doivent figurer les montants des opérations ou données relevant de taux de TVA non déjà prédéfinis dans les autres colonnes. Ce taux doit être indiqué dans l'en-tête de la colonne (**ZV**).
- Les « **Autres opérations** » s'entendent des opérations ne constituant pas du chiffre d'affaires mais entrant dans le champ d'application de la TVA : production d'immobilisations, cessions d'immobilisations, transferts de charges.
- Les « **Acquisitions intracommunautaires** » (**ZW**) s'entendent des opérations intra-communautaires qui ne sont pas soumises à droits de douane (puisque l'Union européenne constitue un marché unique) et qui sont en principe exonérées de TVA dans le pays de départ (comme les importations – exportations) et imposées à la TVA dans le pays de consommation.
- Les « **Corrections début d'exercice** » recensent les montants H.T des postes du bilan N – 1 et les « **Corrections fin d'exercice** » ceux du bilan N.

Il s'agit de considérer les opérations relevant de la TVA collectée **en fonction de leur exigibilité** :

- Pour les débits, ce sont des comptes de régularisations : clients, factures à établir (comptes 4181), clients, avoirs à établir (comptes 4198), produits constatés d'avance (comptes 487).
- Pour les encaissements, il faut remplir le **Tableau I (ZX)** (corrections début d'exercice) et le **Tableau II (ZX)** (corrections fin d'exercice) qui tiennent compte des créances clients (comptes 410 à 4164), des avances clients (comptes 4191, 4196 et 4197) et des effets escomptés non échus et autres valeurs à l'encaissement (comptes 51).
- Les « **Autres corrections** » (**ZY**) concernent notamment les créances définitivement irrécouvrables passées en charge sur l'exercice (comptes 654 et 6714)

CADRAGE DE BAS DE TABLEAU

A	Base HT taxable						
B	C.A. selon déclarations de TVA						
C	Régularisations en base (N-1)						
D	Ecart en base (à justifier)						
E	TVA à régulariser						
	Soldes des comptes TVA à la clôture	Soldes	19,6 %	5,5 %	2,10 %	Exo	Autres Taux
4457	TVA collectée (4)						
4455	TVA à décaisser						
44567	Crédit de TVA						
44587	TVA à régulariser						
Remarques :							

- La **ligne A** fait apparaître le montant HT des opérations déclarables à la TVA au titre de l'exercice selon les montants et le mode opératoire détaillés dans les lignes au dessus. Le montant total doit tenir compte des opérations exonérées.
- La **ligne B** doit mentionner le total HT des opérations imposables et non imposables issues des déclarations CA12 (régime simplifié) ou de la/des déclaration(s) CA3 (régime normal).
- La **ligne C** indique le total des régularisations en base effectuées sur les déclarations CA12 (régime simplifié) ou des déclarations CA3 (régime normal) de l'exercice précédent :
 - Montant négatif si trop déclaré en N-1.
 - Montant positif dans le cas contraire.
- La **ligne D** est égale à **A - B + C**.
- La **ligne E** correspond à la TVA afférente à l'écart en base calculé en **D**.
- La rubrique **Remarques** doit être renseignée dès que la **ligne D** « Ecart en base » ou la **ligne E** « TVA à régulariser » est servie. Elle doit indiquer les régularisations effectuées ou à effectuer. Elle précisera sur quelles déclarations elles ont été ou seront faites.
- La ligne **4457 (soldes des comptes de TVA collectée)** doit correspondre par taux au solde de TVA collectée figurant au bilan :
 - Pour les débits, il est en principe à 0.
 - Pour les encaissements, il doit s'agir de la TVA sur le « dû clients » inscrite au bilan à la date de clôture de l'exercice.

Un rapprochement peut s'effectuer avec les créances clients (comptes 410 à 4164) et les lignes avances clients (comptes 4191 – 4196 – 4197) de la partie du tableau « Corrections fin d'exercice ».